



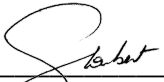
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de Saint-Blaise-sur-Richelieu, qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal mardi le 10 mai 2022, à 18 h 45 au 795 rue des Loisirs.

Les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le point suivant :

- Adoption du règlement 529-22 modifiant le règlement 526-22 décrétant des travaux de réfection sur la rue Principale et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût.

DONNÉ à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce 3^e jour de mai deux-mille-vingt-deux.

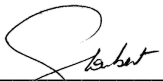


Sophie Loubert
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sophie Loubert, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 3^e jour de mai deux-mille-vingt-deux entre 16:00 et 17:00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 mai 2022.



Sophie Loubert
Directrice générale et secrétaire-trésorière